

France Nature Environnement Isère

Fédération des associations de protection de la nature et de l'environnement en Isère

MNEI - 5 place Bir-Hakeim 38000 GRENOBLE - isere@fne-aura.org

www.fne-aura.org/isere

Grenoble, le 29 octobre 2020

Objet : **Protection de la nature et de l'environnement, santé publique**

Madame la députée,

Vous avez, le 6 octobre 2020, voté **Pour le projet de loi relatif aux conditions de mise sur le marché de certains produits phytopharmaceutiques en cas de danger sanitaire**.

Nous sommes consternés par ce vote.

Nous avons bien noté les arguments du gouvernement et de la majorité parlementaire en faveur de ce vote (*soutien à la filière Betteraves, absence d'alternatives, caractère provisoire de la dérogation accordée ...*), mais ces arguments ne sont pas acceptables.

Comme l'écrit Le Monde en 1^{ère} page du 27 octobre : « *Si les producteurs incriminent un puceron dévastateur, obtenant le rétablissement des néonicotinoïdes, les difficultés de la filière ont bien d'autres origines* ».

La consommation excessive de sucre est un problème de santé publique qui exige que l'on réduise les productions. Une part importante de la récolte de betteraves (environ 25 %) est dédiée aux agrocarburants. A ce titre également, la filière betterave-sucre-éthanol ne peut pas être soutenue sans condition. Les agrocarburants ne sont pas une énergie décarbonée et mobilisent des terres agricoles au détriment des cultures vivrières.

Il existe bien d'autres moyens de soutenir les personnes impliquées dans la filière Betterave, comme on le voit dans tous les dossiers de restructuration. Dire qu'il n'y a pas d'alternative revient à nier l'agroécologie et la possibilité même de réduire l'usage des pesticides. Le caractère « transitoire » de la dérogation est une prime donnée à une filière qui, en réalité, n'a pas accepté la loi 2016 d'interdiction des néonicotinoïdes. C'est un mauvais signal adressé à l'ensemble de la profession agricole qui devrait agir vigoureusement, depuis des années, pour abandonner le glyphosate et réduire les épandages de pesticides.

Votre vote Pour est une contribution à la régression du droit de l'environnement, une de plus !

Vous avez privilégié un lobby agroindustriel qui ne représente aucunement l'intérêt général.

Ce vote relègue en arrière-plan la santé publique, alors que l'exposition aux pesticides constitue une grave menace pour la santé humaine et la biodiversité.

Ce vote insulte les scientifiques, qui n'ont eu de cesse de démontrer l'extrême toxicité des néonicotinoïdes sur les écosystèmes, à la fois du fait de leur mode d'action et de leur rémanence.

Nous rendons public le présent courrier et les votes des députés de l'Isère sur ce projet de loi réautorisant les néonicotinoïdes.

En restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame la députée, l'expression de notre détermination pour la protection de la nature et de l'environnement.

Pour FNE Isère, le Président
Francis ODIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'FO' followed by a stylized flourish.